



CORONAVIRUS ET GESTION DES DÉCHETS : ÉTAT DES LIEUX AU 24 AVRIL 2020

Cette 4^{ème} édition de l'enquête nationale SPGD et COVID est le résultat des réponses de 151 collectivités représentant 25 millions d'habitants sur la base de leur situation au 24 avril 2020.

Les résultats de l'enquête nationale AMORCE SPGD et COVID19 au 27 avril 2020 sont les suivants :

COLLECTE OMR (122 CL – 16,6 Millions d'habitants)

- 100% de maintien des collectes OMR. Continuité de service assurée.

Principales mesures pour assurer une continuité du service de collecte des OMR :

- fourniture et port de masques pour les agents de collecte (72%),
- désinfection des véhicules de collecte à chaque fin de tournée (68%),
- aménagement des horaires de collecte (54%), réduction du nombre de ripeurs en cabine (33%)
- renforcement du nettoyage/désinfection des vêtements +EPI (34%).

L'analyse des besoins en masque fait apparaître pour la collecte (classique + sélective) principalement un besoin en FFP2 (60% des éventuelles commandes), en masques anti-projection (34%), en masques alternatifs (12%) et en masques FFP1 (6%).

Évolution par rapport à l'enquête précédente :

- Tendance au dépôt de déchets non conformes dans les bacs (OMR ou de collectes séparées) pour 50 % des collectivités et développement de dépôts sauvages pour 48% des Collectivités
- relativement stable par rapport à la précédente enquête
- Taux d'absentéisme du personnel de collecte (OMR + Collecte sélective) évalué à 17,3% en moyenne (avec des fortes disparités) relativement stable.
- Cas avérés de Covid pour 12% des collectivités (68% non, 21% ne sait pas sur 117 collectivités).



COLLECTES SEPARÉES (122 CL – 16,6 Millions d'habitants)

Le taux de suspension des collectes séparées au porte à porte ou en point d'apport volontaire (PAV) est globalement en baisse :

- 7 % des collectes du verre en point d'apport volontaire,
- 15% des collectes d'emballages ou multimatériaux,
- 14% des collectes de papiers-graphiques-fibreux,
- 28% des collectes de déchets alimentaires,
- 57% des collectes de déchets verts,
- 71% des collectes d'encombrants.
- 67% de suspension de la collecte des textiles en PAV
-

Pour les collectes séparées des emballages ou multimatériaux arrêtées, 63% des collectivités envisagent une reprise des collectes en mode dégradé (fréquence réduite) ou normal dans la prochaine quinzaine.

Les principales mesures de sécurité (potentiellement cumulables) mises en place pour assurer la continuité ou reprise de l'activité de collecte séparée des recyclables hors verre au porte à porte :

- fourniture de gel hydro-alcoolique, lingettes, savon (80%),
- fourniture de masques pour les agents (72%),
- désinfection des véhicules de collecte après chaque tournée (68%),
- aménagement des horaires de collecte (55%),
- réduction du nombre de ripeurs (36%),
- renforcement du nettoyage des vêtements (34%).

Évolution / par rapport à l'enquête précédente :

- Tendance à la reprise en tout ou partie, en mode nominal ou dégradé des principales collectes séparées d'emballages (63%), en lien en particulier avec la réouverture des centres de tri en mode adapté.



DÉCHETTERIES (129 CL – 20 Millions d’habitants)

Sur la pression de préfet et des populations, on assiste à une forte baisse des déchetteries totalement fermées et à l’ouverture progressive des déchetteries au public dans des conditions adaptées et dégradées (masque, répartition des entrées, ...) :

- 33% des déchetteries totalement fermées (en forte baisse)
- 8% des déchetteries totalement ouvertes (en hausse)
- 9% des déchetteries ouvertes totalement aux pros
- 25% des déchetteries ouvertes partiellement* aux pros
- 14% des déchetteries ouvertes partiellement* pro et particuliers (en hausse)
- 11% des déchetteries ouvertes partiellement* aux particuliers (en hausse)

*partiellement = une partie seulement des DCT ouvertes sur le territoire

Parmi les CL qui n’ont pas encore ouvert leurs déchetteries au public (67% du total des répondants), 3/4 prévoient de rouvrir prochainement au public. Ci-dessous la répartition des prévisions de réouverture au public par semaine :

N° semaine	NB	%
S18	28	43%
S19	22	34%
S20 (11 mai = fin théorique du confinement)	15	23%
S21	0	0%

Les 3 principales raisons de réouverture des DCT aux particuliers :

- 1) Demande des usagers 68%
- 2) Demande de la préfecture 48%
- 3) Pénurie de structurant pour certains sites de compostage 23%

Pour les déchetteries ayant repris leur activité, les flux présentant des difficultés d’évacuation sont :

- 1) Mobilier 74%
- 2) DEEE 23%
- 3) DDS 15%



D'après les CL répondantes, les mesures essentielles mise en place (au-delà des gestes barrières et de la mise à disposition de gel et savon pour les agents) pour assurer une reprise ou un maintien d'activité en déchèterie en toute sécurité sont :

- 98% Réduction du nombre de visiteurs simultanés, filtrage
- 68% La mise à disposition de masque
- 62% Le renforcement du nettoyage et de la désinfection du local du gardien
- 61% Le renforcement des équipes d'accueil
- 61% L'appui des forces de l'ordre pour gérer l'afflux des visiteurs
- 59% L'aménagement des horaires
- 53% Accès sur rendez vous
- 53% Refus de certains flux
- 26% Renforcement du nettoyage des vêtements des agents
-

Absentéisme : Le taux d'absentéisme est évalué à 12% contre 4% en période normal. Il est constant depuis la reprise.

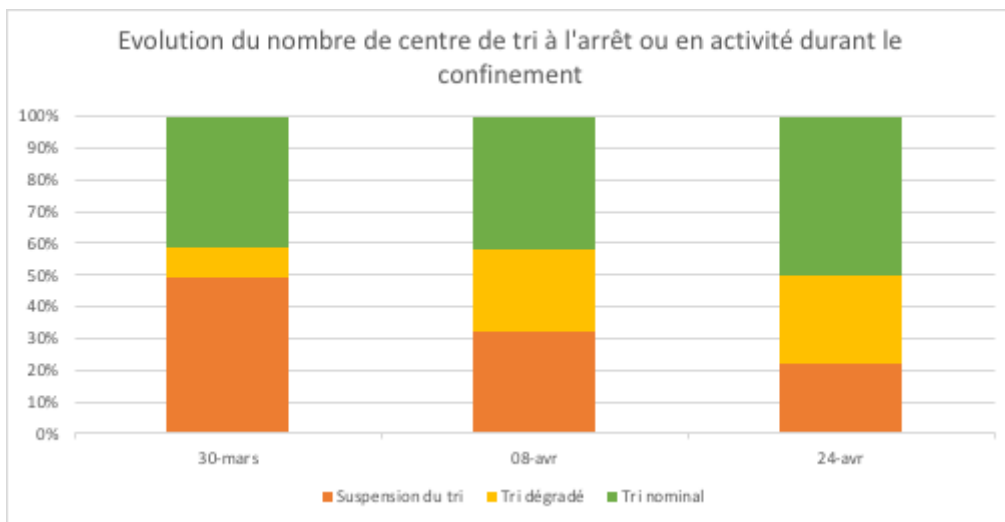
Cas COVID 19 : 3% ont indiqué avoir des cas de COVID19 avérés parmi leur effectif pour l'activité déchèterie.



CENTRE DE TRI (60 CDT – 11,2 Millions d'habitants)

On assiste à une forte reprise des centres de tri en mode adapté (port du masque) ou dégradé (réduction d'effectif, ralentissement des process...)

- 22 % des centres de tri ont encore leurs activités de tri totalement suspendues,
- 28 % fonctionnent en marche dégradée
- 50 % fonctionnent normalement



Cette tendance devrait encore s'accroître dans les prochains jours. La totalité des centres de tri arrêtés (sauf un en travaux) envisage une reprise d'activité progressive ou totale dans les 3 prochaines semaines et ce, dès le 27 avril pour 73 % des répondants.

Les raisons principales mises en avant à cette reprise d'activité :

- 1) la mise en place de mesures permettant d'assurer une reprise d'activité en toute sécurité du tri,
- 2) un choix politique,
- 3) les conséquences financières de l'arrêt du tri qui ne sont plus supportables.

Pour la majorité des centres de tri en fonctionnement partiel, la marche dégradée signifie (de manière éventuellement cumulative) :

- une réduction du débit de tri
- une réduction du nombre de postes/équipes de tri,
- une réduction du nombre de trieurs par poste.



Le taux de disponibilité de ces 28% de centres de tri fonctionnant en mode dégradé est en moyenne de 64%* par rapport à la capacité nominale annuelle (résultats individuels de 50% à 83% de capacité nominale utilisée).

Sur les centres de tri en activité (partielle ou totale) :

- 45 % proposent de manière obligatoire des masques pour leur personnel de tri (valoristes postés, personnel d'exploitation et de maintenance en contact avec des déchets),
- 18% de manière facultative,
- 35% ne savent pas.

Les masques mis à disposition sont majoritairement des masques de type FFP2 (38%) ou chirurgicaux (31%), puis les masques FFP1 (10%) et les masques artisanaux (10%).

A noter que certaines collectivités en nombre limité rencontrent toujours des difficultés à l'enlèvement de certaines balles de recyclables, notamment sur l'acier, l'aluminium et le « Gros de Magasin ».

Sur les territoires où les centres de tri sont arrêtés, la collecte sélective maintenue est encore majoritairement éliminée (50% d'élimination par incinération + 10% par enfouissement), mais semble être désormais davantage stockée en attente d'un tri ultérieur (40% contre 25% à la précédente enquête).

Selon les collectivités répondantes, au-delà des mesures de base de mise à disposition de gel hydro alcoolique ou savon (89%) et la gestion des circulations et lieux communs (salle de repos, couloirs, vestiaires...) (84%), les principales mesures sont

- la mise à disposition de masques (71%),
- le renforcement du nettoyage et désinfection des locaux et des équipements (71%)
- la mise à distance entre les trieurs en cabines/réduction du nombre de trieurs (69%)
- l'adaptation des horaires et des pauses (53%)
- la mise en place de rideau pour trieurs face a face (40%)

Absentéisme : Le taux d'absentéisme reste un peu plus élevé que le taux de référence mais 100% des répondants considèrent qu'il est constant.

COVID 19 : Sur les collectivités disposant de l'information, 14% déclarent des cas de Covid, 43% déclarent ne pas en avoir et 39% ne savent pas.



PLATEFORMES DE COMPOSTAGE / METHANISATION de déchets verts et/ou de de biodéchets (30 CL – 6,4 Millions d'habitants)

- 51% des plateformes de compostage/méthanisation sont en fonctionnement.
- 39% des plateformes fonctionnent partiellement (de manière dégradée)
- 10% des plateformes et unités sont arrêtées.

Principales raisons motivant l'arrêt des activités de valorisation de la matière organique :

- l'arrêt en amont des activités des déchèteries qui génère un manque d'apports de déchets verts pour ces plateformes (100%),
- le caractère non prioritaire de l'activité au regard des autres types de déchets (100%)
- les motifs sanitaires (50%).

Concernant la provenance des apports en matières organiques sur les unités ouvertes partiellement ou totalement :

- 36% des apports en matières proviennent des professionnels
- 34% des services techniques de la collectivité
- 21% des particuliers
- 7% correspondent à des stocks en matières organiques constitués avant le confinement.

Évolution / par rapport à l'enquête précédente :

En proportion, on constate à la fois une baisse du nombre d'unité fermées et une diminution du nombre d'unités dont les activités sont maintenues totalement, aux profits d'une augmentation du nombre d'unités dont les activités sont partiellement maintenues.

Principales mesures nécessaires mises en œuvre pour assurer en toute sécurité une reprise ou le maintien des activités de valorisation des déchets organiques :

- le respect strict des gestes barrière (100%),
- la mise en place de mesures pour limiter le nombre de personnes en simultané sur site (80%)
- la mise en disposition de gel hydro-alcoolique ou de solutions de désinfection pour les agents (73%)
- le renforcement du nettoyage/désinfection des équipements et du matériels utilisé sur place (67%)

Absentéisme maîtrisé

COVID 19 : un cas avéré de covid sur une unité (25% des 12 salariés)



UNITÉS DE TRAITEMENT MÉCANO-BIOLOGIQUE (11 CL – 3 MILLIONS D'HABITANTS)

- 73% des unités sont en fonctionnement.
- 27% des plateformes et unités sont arrêtées.

Principales raisons de l'arrêt de ces activités : risque sanitaire lié à la gestion d'OMR présentant des déchets à risque infectieux (mouchoirs usagés).

Évolution / par rapport à l'enquête précédente : Situation stable.

Principales mesures mise en œuvre pour assurer en sécurité une reprise ou le maintien des activités des unités :

- le respect strict des gestes barrière (82%)
- la fourniture de masques aux agents (73%)
- la mise en disposition de gel hydroalcoolique ou de solutions de désinfection pour les agents (82%)
- le renforcement du nettoyage et désinfection des outils et équipements in situ (64%)

UVE (26 répondants, 2,9Mt de capacités annuelles autorisées concernées)

- 61% des maîtres d'ouvrage d'UVE constatent une baisse du gisement à incinérer (baisse des apporteurs privés/DAE, parfois une baisse des OM selon les territoires) ;
- 26% observent un gisement constant (tonnages en entrée constant ou une hausse d'OM pouvant compenser la baisse des DAE, ou une possibilité d'apport d'OM qui partait auparavant en ISDND pouvant compenser une baisse des tonnages entrants,...)
- 13 % une hausse du gisement (due principalement à l'apport de CS).

Pour les UVE constatant une baisse du gisement, la capacité d'incinération utilisée aujourd'hui par rapport à un fonctionnement nominal est en moyenne de 87%* pour ces UVE (plage 70%-100%)

Les principales contraintes rencontrées pour le bon fonctionnement des installations durant la crise sanitaire restent similaires aux précédentes enquêtes :

- 1) report de l'arrêt technique (48%)
- 2) baisse du gisement à incinérer (vide de four) (38%)
- 3) évolution du PCI du gisement à incinérer (33%)

Puis : le manque d'EPI, l'approvisionnement, la défection de sous-traitants, l'absentéisme, l'évacuation des sous-produits, la fourniture des pièces de maintenance, les contrôles réglementaires, restent également signalés en minorité.



Les mesures indispensables mises en œuvre pour assurer un maintien de l'activité d'incinération en toute sécurité restent :

- 1) la mise à disposition de gel/savon (88%)
- 2) la gestion des circulations et lieux communs (salle de repos, couloirs, vestiaires...) (69%)
- 3) le renforcement du nettoyage et désinfection des locaux et des équipements (69%)
- 4) la mise à disposition de masques (62%)

Absentéisme : le taux d'absentéisme est globalement faible et constant

COVID 19 : 4% déclarent des cas avérés de Covid, 71% n'en déclarent aucun, 25% ne savent pas

ISDND (20 ISDND, pour un territoire de 4,6 M d'hab)

- 68% des maîtres d'ouvrage d'ISDND en exploitation constatent une baisse du gisement à stocker (liée majoritairement à la baisse des DAE et l'arrêt de collectes d'encombrants)
- 26 % un gisement constant
- 5% une hausse.

Pour les sites constatant une baisse du gisement, la capacité de stockage utilisée aujourd'hui par rapport à un fonctionnement nominal est en moyenne de 58 %* pour ces sites (minimum 10%, maximum 80%).

Les contraintes sont toujours moins marquées pour le fonctionnement des ISDND que pour les UIOM (39% des répondants ne constatent pas de contrainte). Toutefois, la défection des entreprises de travaux publics (1/3 des répondants), le manque d'EPI (masques, gants) et l'absentéisme du personnel (près d'1/4 des répondants) sont toujours remontés. L'entretien du matériel/fourniture des pièces de maintenance ; certains contrôles réglementaires, la défection d'entreprises sous-traitantes peuvent également être relevés.

Les mesures indispensables pour assurer un maintien de l'activité d'incinération en toute sécurité restent:

- 1) la mise à disposition de gel/savon en complément des EPI de base ;
- 2) la gestion des circulations et lieux communs (salle de repos, couloirs, vestiaires...)
- 3) le renforcement du nettoyage et désinfection des locaux et des équipements.

Absentéisme : le taux d'absentéisme reste peu élevé et constant

COVID 19 : 11% déclare un ou plusieurs cas déclarés et une unité déclare la moitié des effectifs (<10 salariés) contaminés